

Réunion du Conseil Municipal de la commune de

Vierville sur mer en date du mercredi 4 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 4 mars à vingt heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine de Bellaigue, Maire.

Etaient présents : M. DE BELLAIGUE Antoine, M. LARONCHE Daniel, M. BOUGAULT Rémi, Mme GUILBERT Isabelle, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence, M. FONTAINE Didier, M. GUEDON Henri, M. HEDONT Thierry, M. OXEANT Jean-Marie formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie.

1-Indemnisation de conseil du receveur :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser une indemnité sur une gestion de 12 mois pour un montant de 338.53 € à Madame Kergresse Michèle, comptable public.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

2- Modification des statuts d'Isigny-Omaha Intercom « Compétence facultative III-4 »:

Afin que l'intercom puisse verser des subventions à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) des collèges de son territoire, il est nécessaire de le préciser dans les statuts de la Communauté de communes. Le conseil municipal doit donner son avis concernant cette proposition de modification statutaire d'Isigny-Omaha Intercom.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 12 décembre 2019 afin de compléter dans ses statuts « l'article III-4 - Soutien d'actions associatives de portée communautaire » comme suit :

La communauté de communes subventionne les trois associations sportives « Union Nationale du Sport Scolaire » des collèges de son territoire. Le montant de la subvention est fixé annuellement par délibération du conseil communautaire.

En conséquence la nouvelle rédaction proposée de cette compétence facultative est la suivante :

III-4 - Soutien d'actions associatives de portée communautaire

- La liste des actions associatives de portée communautaire est modifiée et validée au moins une fois par an par le conseil communautaire à la majorité des 2/3. Selon le principe d'exclusivité, dès lors que les actions sont soutenues par la Communauté de communes, elles ne peuvent plus l'être par les communes.
- La Communauté de Communes subventionne les trois associations sportives « Union Nationale du Sport Scolaire » des collèges de son territoire. Le montant de la subvention est fixé annuellement par délibération du conseil communautaire.

Le conseil municipal accepte cette proposition de modification statutaire d'Isigny-Omaha Intercom.

3- Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 :

Pour la présentation du compte administratif de la commune Antoine de Bellaigue, Maire s'absente.

La réunion est présidée par Daniel LARONCHE, 1er adjoint au Maire.

La présentation chiffrée en détail est effectuée par Isabelle Guilbert et Coralie Thiebot en charge de la commission « finances ».

Le compte administratif est lu en détail. Il reprend le budget prévisionnel et le budget réalisé.

	Budget prévisionnel 2019	Réalisé 2019
Dépenses de fonctionnement	300 119.91 €	219 145.20 €
Recettes de fonctionnement	300 119.91 €	211 073.18 €
Dépenses d'investissement	104 144.87 €	63 291.03 €
Recettes d'investissement	104 144.87 €	55 065.24 €

Le compte administratif et le compte de gestion étant identique ils sont approuvés à l'unanimité.

Le compte administratif et le compte de gestion étant votés, Antoine de Bellaigue, Maire rejoint les autres membres du conseil pour la suite du conseil.

Antoine de Bellaigue, Maire reprend la présidence du conseil.

4- Organisation des élections municipales :

Le planning pour la tenue du bureau de vote dans le cadre des élections municipales est proposé aux membres du conseil. Les horaires d'ouverture du bureau seront de 8 heures à 18 heures le dimanche 15 mars 2020.

Ce planning est composé des membres actuels du conseil et des nouvelles personnes qui se présentent à ces élections.

5- Affaires diverses :

Plan de sauvegarde :

Nous souhaitons refaire un point sur le plan communal de sauvegarde auprès des conseillers.

Monsieur Thierry Hedont est en charge de la mise à jour régulière des listes et informations mentionnées dans ce plan. Il nous expose ce qui suit :

Le Préfet du Calvados nous avait demandé en juillet 2014 d'établir un plan communal de sauvegarde. Ce document devait s'appuyer notamment sur le dossier départemental des risques majeurs du Calvados.

Ce plan devant être mis à la disposition de la cellule de crise communale, constituée sous l'autorité du Maire, dans le cas d'évènements calamiteux survenant sur le territoire de la commune.

Ce plan recense :

- Les évènements graves (submersions marines, intempéries, mouvement de terrain et engins de guerre).
- Les moyens en personnel et en matériel (matériel communales, matériels des entreprises présentes sur le territoire communal, hébergements, personnel médical, annuaires des personnes pouvant intervenir lors d'un de ces évènements).
- Liste des personnes fragiles ou isolées dans la commune.
- Mise en place d'un réseau d'alerte sectoriel, avec plan et responsables de secteurs.

Le plan initial avait fait l'objet d'un dépôt en Préfecture.

Sensibus :

Dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, le Conseil Départemental du Calvados a renouvelé son soutien au projet de bus itinérant permettant de diffuser informations et conseils auprès des seniors sur tout le territoire.

Celui-ci est aménagé avec une salle de bains, une cuisine et une chambre. Un animateur fait une démonstration des aides techniques possibles pour favoriser le maintien à domicile. Des ergothérapeutes sont sollicités pour compléter l'information.

Si besoin, les coordinateurs des CLIC peuvent aussi intervenir pour communiquer sur leur rôle et orienter les usagers vers les bons interlocuteurs.

Le SENSIBUS sera présent à Vierville le lundi 25 mai de 9h à 12h sur la place du marché.

COVID -19 :

Dans le cadre de l'épisode de COVID-19, il est diffusé à l'attention de tous les conseillers un document gouvernemental résumant les mesures annoncées à l'issue du conseil des ministres du 29 janvier dernier.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures trente.